



**République du Niger**  
Comité National du Code Rural  
Secrétariat Permanent du Code Rural  
Cellule formation et communication



## **Procédure de délivrance des actes fonciers**

### **Concession rurale**

#### **Présentation de l'arrêté portant attribution d'un droit d'usage prioritaire**

La concession rurale est un contrat administratif entre un particulier et l'Etat ou la collectivité territoriale relatif à l'exploitation de terres appartenant à l'Etat ou à la collectivité territoriale. Elle est délivrée sur des terres agricoles.

La concession rurale est établie pour une durée précise. Elle comporte un cahier des charges et impose le paiement d'une redevance. Le respect du cahier des charges est contrôlé régulièrement par la Commission foncière. Le non-respect du cahier des charges conduit à la déchéance des droits.

La concession rurale est personnelle et le producteur qui ne souhaite pas exploiter ses terres ne peut céder son droit d'usage qu'avec l'autorisation de l'autorité concédante. La concession peut être transmise par héritage avec l'accord des autorités ou les droits peuvent être cédés à ce moment.

Au terme de la concession provisoire, si le cahier des charges a été rempli, il est possible de prévoir que la ou les personnes bénéficiant de la concession rurale accède à la propriété si la concession est située sur le domaine privé de l'Etat ou de la collectivité territoriale.

Ce sont les Commissions foncières départementales qui sont chargées d'attribuer les concessions rurales. Elles doivent associer la Commission foncière communale à ce travail et recueillir son avis.

En zone pastorale, l'ordonnance n° 2010-29 du 20 mai 2010 relative au pastoralisme interdit formellement toute concession rurale à des fins d'élevage, par contre d'autres concessions peuvent être octroyées : concession de chasse, concession d'utilisation d'eau et éventuellement concession dans le cadre d'un aménagement hydro-agricole si celui-ci est réalisé par l'Etat avec l'accord des populations locales).

## Procédure de délivrance d'une concession rurale

N°	Etape	Contenu	Responsables	Acteurs	Instruments
1	Expression de la demande à la Cofocom ou à la Cofodép	<p>Une requête comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Des éléments permettant d'identifier le requérant (ou une copie de la pièce d'identité du requérant)</li> <li>Des éléments permettant de localiser la ressource (si possible un plan à l'échelle et orienté au nord)</li> <li>Un document établissant que le demandeur dispose d'un capital suffisant pour la mise en valeur du terrain demandé</li> </ul>	Requérant	Cofodép/ Cofocom usagers de la ressource	Demande manuscrite
2	Examen de la demande	Plusieurs étapes	Cofodép / Cofocom		
2.1.		Réunion de la Cofocom et de la Cofodép pour examiner la pertinence de la demande		Chefs de village, chef de canton, usagers de la ressource	PV de réunion
2.2.		Mission conjointe Cofodép/Cofocom d'investigation sur le terrain : étude de la pertinence de la demande et cartographie de la ressource faisant l'objet de la demande de concession rurale	Cofodép / Cofocom	Cofodép, riverains, usagers de la ressource	PV de mission Cartographie de la ressource
2.3.		Mission d'information à l'intention de tous les usagers de la ressource et des riverains Publicité foncière	Cofodép / Cofocom	Cofodép, riverains, usagers de la ressource	PV de mission Message de publicité foncière PV de publicité foncière
2.4.		Réunion de la Cofodép et de la Cofocom pour statuer sur la demande au vu des différentes investigations :	Cofodép / Cofocom	Cofodép / Cofocom, requérant	PV de réunion Courrier de notification (en cas

		<ul style="list-style-type: none"> <li>• En cas de refus, notification au requérant</li> <li>• En cas d'acceptation, poursuite de la procédure</li> </ul>			de problème)
3	Elaboration du cahier de charges	<p>Elaboration du cahier des charges</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identification de l'immeuble</li> <li>• Objet de la concession</li> <li>• Durée de la concession</li> <li>• Clauses résolutoires</li> <li>• Droits du concessionnaire</li> <li>• Obligations de l'Etat ou la collectivité</li> <li>• Contrôle de la Commission foncière</li> <li>• Entrée en vigueur de la concession</li> </ul>	Cofodép / Cofocom Requérant	Etat, Collectivité, Population	Cahier des charges
4	Popularisation du cahier des charges	Mission d'information à l'intention de tous les usagers de la ressource et des riverains	Cofodép / Cofocom	Cofodép/ Cofocom riverains, usagers de la ressource	PV de mission
5	Délivrance du titre de concession	Titre de concession, cahier des charges Cartographie de la ressource faisant l'objet de la concession rurale	Cofodép / Cofocom Requérant	Cofodép/ Cofocom Requérant	Titre de concession rurale
6	Inscription de la concession au Dossier Rural	Transcription de l'acte sur le registre des arrêtés de DUP Mise à jour de la fiche de suivi de la ressource partagée et archivage de l'acte et des documents complémentaires (cartes, PV, etc.) dans le dossier de la ressource partagée	Cofodép / Cofocom	Cofodép/ Cofocom	Dossier Rural
7	Contrôle de mise en valeur	Missions périodiques de suivi	Cofodép / Cofocom	Usagers de la ressource	PV de contrôle de mise en valeur